

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet,
À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Beaumont de Pertuis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-080
Présentation du rapport d'activité de la SPL -Délégation de Service Public
des 6 crèches intercommunales- pour l'année 2024

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBouc, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER.

Procurations :

Karine MOURET donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE,
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Alain GUEYDON,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Pierre AUBOIS donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Catherine SERRA

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Eve MAUREL, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Romain BRETTE, Serge ROBIN

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1524-5 alinéa 14 et L. 1524-7;
Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Considérant ce qui suit :

Le présent rapport est destiné à informer les membres du conseil communautaire et fait l'objet d'un débat sans vote préalable, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce rapport retrace de manière exhaustive les actions, menées au titre des compétences exercées par la communauté de communes, par la SPL au cours de l'année 2024.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et décide :

- **De prendre acte** du rapport d'activité 2024 de la SPL Durance Pays d'Aigues pour la gestion des 6 crèches intercommunales

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée

La Secrétaire de séance
Josiane PANATTONI



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

